Conseil supérieur de l'éducation
Québec

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion le 15 septembre à 10 h 30
CNW – Code 1

n° 1

Un nouveau souffle pour la profession enseignante

LE CONSEIL SUPÉRIEUR PROPOSE UNE VISION GLOBALE

Sainte-Foy, le 15 septembre 2004. – Dans un avis qu'il vient de transmettre au ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid, le Conseil supérieur de l'éducation trace les contours d'un idéal professionnel à partir de ce qu'il estime être les « paramètres incontournables ou fondamentaux de la profession enseignante ».

Le Conseil a élaboré cet avis à la demande du ministre qui souhaitait qu'il porte sur « le sens et l'importance que la société québécoise entend donner à la profession enseignante ». Intitulé *Un nouveau souffle pour la profession enseignante,* il met en évidence la complexité de la profession enseignante et propose trois orientations pour son développement :

- assurer une relève enseignante de qualité;
- soutenir le développement continu des compétences professionnelles du personnel enseignant;
- poursuivre le mouvement de professionnalisation de l'enseignement amorcé.

Ces orientations se traduisent par huit « axes » de développement en vue de favoriser la professionnalisation et la valorisation de l'enseignement.

Reconnaître que l'enseignement est une profession

Le Conseil recommande tout d'abord au ministre de rappeler que l'enseignement est une profession et d'établir les normes professionnelles et les seuils de compétence nécessaires pour y accéder et l'exercer.

Il souligne l'importance d'embaucher du personnel pleinement qualifié, et ce, même dans un contexte où le recrutement est difficile. « En même temps, il faut que soient mis en place les mécanismes de reconnaissance des compétences déjà acquises permettant ainsi l'accès à la profession de quiconque est capable de faire la preuve de celles-ci, sans avoir à reprendre ce qui est maîtrisé », précise le Conseil.

Soutenir l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants

Le développement professionnel des enseignants commence par une insertion professionnelle mieux soutenue. À cet égard, le Conseil qualifie la situation actuelle de « grave » et considère que les nouveaux enseignants sont souvent en situation de survie. En plus de témoigner d'un manque de reconnaissance de la profession, un soutien inadéquat à l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants peut avoir des effets sur la qualité des services éducatifs qu'ils dispensent et augmenter le risque qu'ils abandonnent la profession.

Mettre en place une véritable carrière professionnelle

La carrière d'un enseignant est actuellement «sans relief», observe le Conseil. Pour évoluer dans cette profession, il faut paradoxalement en sortir : devenir conseiller pédagogique ou directeur d'établissement. Aussi le Conseil recommande-t-il au ministre de diversifier la nature des postes occupés par les enseignants et de les reconnaître officiellement, par exemple en les attribuant par voie de concours et en accordant une rémunération en conséquence.

Par ailleurs, pour le Conseil, il incombe aux enseignants eux-mêmes de prendre en charge leur développement professionnel en se dotant d'un plan individuel de développement et de témoigner de leur cheminement. Il s'agit là, estime-t-il, de la «clé de voûte de l'évolution des établissements scolaires ».

Poursuivre le mouvement de professionnalisation de l'enseignement

Le Conseil croit qu'il n'est pas souhaitable que tout le discours sur la profession enseignante soit émis dans le cadre institutionnel patronal-syndical qui, bien que légitime, souhaitable et indispensable, n'exprime pas toute la réalité de la profession enseignante.

Il considère que l'organisation de la profession, du point de vue de son exercice au quotidien et de sa gestion, n'est pas clairement structurée et organisée autour d'une visée de professionnalisation de l'enseignement. Pour lui, la question de la gestion de la profession enseignante se pose et ne peut être escamotée. Elle fait intrinsèquement partie de la réflexion sur la professionnalisation. Le Conseil recommande donc au ministre de confier à une commission indépendante le mandat de redéfinir les paramètres de la gestion de la profession enseignante. Cette commission formée majoritairement d'enseignants aurait un mandat d'un an.

En terminant, le président du Conseil, M. Jean-Pierre Proulx, a souligné que : « La vision de la profession enseignante que le Conseil propose dans son avis ainsi que les recommandations qu'il formule sur son développement constituent sans nul doute des assises sur lesquelles la commission pourra, le cas échéant, prendre appui dans la réalisation de son mandat. »

- 30 -

Source : Josée Turcotte
Directrice de l'administration et des communications

Renseignements ou entrevues : Marie Mercier
Conseillère en communication
Téléphone : (418) 643-8253
Cellulaire : (418) 951-5283

Note : Vous pouvez consulter l'avis intitulé *Un nouveau souffle pour la profession enseignante*, ainsi que ses abrégés (français et anglais) en accédant au site du Conseil supérieur de l'éducation (www.cse.gouv.qc.ca).